



Accident cyclomoteur sur route tribunal

Par **Keke410**, le **02/04/2010** à **18:28**

Bonjour,

alors voilà en 2007 j'ai fait un accident de moto je doubler dans un virage sans lumière ni assurance et j'ai heurté un autre usager qui circulait sans permis sans casque et sans lumière sur un cylindre, après le jugement j'ai eu 1000 euros remboursés au fond de garantie et aujourd'hui le deux avril 2010 je reçois une lettre de la sécu qui me dit de payer 4300 euros, à cette époque l'autre personne travaillait et moi non.

Que puis-je faire je suis au bout du rouleau?????

Par **Tisuisse**, le **04/04/2010** à **08:21**

Bonjour,

Vous n'avez malheureusement pas d'autres choix que de payer. Le fonds de garantie automobile a dû, très certainement, rembourser à la victime les frais non pris en charge par la Sécu. Les frais de Sécu sont donc à régler. Si vous êtes dans une impasse financière, demandez à la Sécu, un étalement de votre dette.